

Le - 6 OCT. 2023

**Monsieur André TANTI**[REDACTED]
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Cher Collègue,

Lors du conseil municipal du 29 juin dernier, vous vous êtes interrogé sur les émissions de carbone liées à la démolition de l'immeuble de France 5 situé 10 rue Horace Vernet à Issy-les-Moulineaux (projet Spotlight).

En février 2021, la Ville d'Issy-les-Moulineaux a adopté à l'unanimité du conseil municipal le premier budget climat français. Il vise à planifier stratégiquement la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre tout en augmentant nos puits de carbone, de façon à respecter la Stratégie Nationale Bas Carbone et les engagements climatiques internationaux.

Comme exposé en conseil municipal, la Ville a toujours préconisé des projets et chantiers exemplaires en matière environnementale, avec des objectifs souvent supérieurs aux normes nationales. Pour rappel, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire impose depuis juillet 2023 la réalisation d'un diagnostic Produits, Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) pour les bâtiments dont la surface cumulée de plancher est supérieure à 1000 m² et pour les bâtiments ayant contenu des substances dangereuses. La Réglementation environnementale 2020 (RE2020) oblige par ailleurs les constructeurs à réaliser une analyse du cycle de vie du bâtiment.

Afin de quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs, nous nous appuyons dans le cadre du budget climat sur des données que nous cherchons à affiner d'année en année, dans une démarche d'expérimentation et d'amélioration continue. Jusqu'à présent, les données permettant de mesurer l'impact carbone et les déchets issus des chantiers de construction et de démolition à Issy-les-Moulineaux étaient issues de ratios nationaux, ne permettant pas une précision fine des évolutions en la matière sur le territoire.

Dans le but de disposer de données toujours plus précises j'ai demandé cet été aux promoteurs de faire remonter aux services de la ville les informations en leur possession en matière de déchets et de bilan carbone des chantiers réalisés sur la ville depuis 2020. Centraliser ces données sur les travaux de construction et démolition nous permettra ainsi de procéder à la mise à jour du Budget Climat et du prochain Rapport en matière de Développement durable.

Cette initiative a vocation à être systématisée et enrichie d'année en année, de façon à agréger des données les plus dynamiques et fines possibles. C'est pourquoi, dès en amont de tout dépôt de permis de construire, nous informons déjà les promoteurs de cette démarche, de manière à recevoir au fil de l'eau les données dont ils disposent pour alimenter le budget climat.

Je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Ancien Ministre


André SANTINI

Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -
Tél. : 014 123 8000
Internet : <http://www.issy.com>
Contact : www.issy.com/contact

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire